

Plan Mercredi

La ville de Cergy a obtenu le label qualité « Plan mercredi » par les services de l'Etat. Elle propose ainsi depuis le 9 janvier 2019 une nouvelle offre de projets éducatifs, sportifs et culturels de qualité les mercredis, dans les accueils de loisirs.

Le mercredi dans les accueils de loisirs de Cergy

Depuis 2019, les enfants bénéficient de ce projet dans les centres de loisirs de la ville. Chaque mercredi matin, les petits Cergyssois suivent ainsi des ateliers qui durent 1h30 pour les élémentaires et 45 minutes pour les maternelles.

Le projet est simple et repose sur une idée de parcours d'initiation proposés par des animateurs, des associations ou des intervenants villes spécialisés (notamment des professeurs de l'École Municipale de Musique et des danseurs du Centre de formation danse). Ces parcours, étalés sur six ou huit semaines, sont complémentaires aux apprentissages scolaires et sont choisis par les enfants.

Les 3 parcours proposés

- **Parcours d'éducation artistique et culturelle** : arts de l'espace (architecture, jardinage, urbanisme), arts du visuel (arts plastiques, cinéma, photographie, design, arts numériques), arts du son (musique, chanson), arts du langage (littérature, poésie) et arts du spectacle vivant (théâtre, chorégraphie, cirque).
- **Parcours éducatif sport et santé** : éducation à l'alimentation (cuisine pédagogique, ateliers nutritionnels), activités physiques et sportives (grands jeux, sports encadrés par des diplômés d'État) et activités de prévention (initiation aux premiers secours, prévention du harcèlement y compris sur internet).
- **Parcours citoyen** : mise en place de jeux de société et de jeux de plein air, culture scientifique et technique encourageant le développement durable (découverte de la nature, sensibilisation aux gestes éco-responsables, bois vert) et ateliers forum encourageant la parole des enfants (sujets d'actualité, non-discrimination, égalité homme-femme).

Il y a un projet spécifique pour les enfants de maternelle qui comprend notamment des pôles de jeux autonomes et des ateliers donnant la possibilité aux enfants de se déplacer entre ces espaces selon son rythme et ses envies.

Le “Plan mercredi” : de quoi s’agit-il ?

L’État, en partenariat avec les CAF, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d’épanouissement pour l’enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Une charte qualité Plan mercredi organise l’accueil du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- Assurer l’inclusion et l’accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l’accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) Envoyer le commentaire